

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil seize, le 4 juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 27 juin 2016

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	48
Votants :	50
Pour :	50
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLÉ, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Michel LAPOUGE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU,

Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Didier CLERJOUX, Jean-Michel LAGORSE, Yves MOREAU, Daniel BOUTOT, Isabelle COMBESCOT, Laurent MONTEIL, Jean-Michel LAGORCE donne pouvoir à Nadine ELOI, Pierre DELMON, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Arlette VERDIER, Dominique DURAND.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : ZAE de Rousset Vente de terrain

Vu la délibération du 10 octobre 2003 définissant le périmètre de la zone d'activités du « Rousset »,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que les travaux d'aménagement de la zone sont terminés sur la zone dite « Razel » située sur la commune de Thenon.

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales, en vertu duquel « toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une collectivité de plus de 2000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil communautaire portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'État »,

Vu l'article L.3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les dispositions du livre III, du titre VI du code civil relatif à la vente,

Vu la demande écrite de la S.A.S. LAGARDE ET LARONZE, Charpenet 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU, qui sollicite l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 3 127 m², afin d'y aménager une zone de dépôts.

Vu l'avis du service des domaines rendu le 10 décembre 2014,

Considérant l'avis des Domaines n° 0661 en date du 10 décembre 2014 estimant la valeur vénale dudit bien à 15,00 €/m²,

Considérant que les travaux de création de la voirie de desserte prévue lors de l'établissement du plan de division et intégrer dans l'estimation des Domaines, n'ont pas été réalisés.

Monsieur le Président propose de céder le terrain, lot B, d'une superficie de 3 127 m² sur les parcelles cadastrées section B 01 n° 725p, 743p, 744, au prix forfaitaire de 22 514,40 € TTC, à la S.A.S. LAGARDE ET LARONZE, Charpenet 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de vendre un terrain d'une superficie de 3 127 m² sur les parcelles cadastrées section B 01 n° 725p, 743p, 744, à la S.A.S. LAGARDE ET LARONZE, Charpenet 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU.
- **PRÉCISE** que le prix forfaitaire est fixé à la somme de 22 514,40 € TTC,
- **PRÉCISE** également que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette transaction et notamment l'acte de vente.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 05/07/2016.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20160704-DE2016053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2016